



Quoi de neuf !

juin 2021

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Je souhaite discuter avec vous d'un concept qui nous ressemble beaucoup et qui, par de nombreux témoignages de visiteurs, fait de notre milieu de vie, une petite municipalité qui se distingue de ses voisines. Le concept est le suivant, le vivre-ensemble ! Ce dernier contribue à une plus grande cohésion sociale puisqu'il permet, à vous, les citoyens, de reconnaître la diversité sociale et culturelle qui l'entoure. Le vivre-ensemble stimule en plus le sentiment d'appartenance à notre milieu et à notre territoire en contribuant à l'épanouissement de chacun et au déploiement d'un sentiment de sécurité. Soucieuse d'assurer à chaque citoyen sa place dans la communauté, la Municipalité de Venise-en-Québec adhère pleinement au vivre-ensemble !

Venise-en-Québec est le pôle touristique du Haut-Richelieu, nombreux sont les gens en provenance d'un peu partout qui s'exclament presque unanimement sur la splendeur de notre milieu de vie, qui regorge de nature et d'activités pour tous les goûts. Il est en plus très fréquent d'entendre dire combien les résidents sont accueillants et font preuve d'ouverture envers eux, en gardant le sourire et en resplendissant de bonne humeur.

Avec l'été à nos portes, c'est avec grand plaisir que je partage avec vous ma grande fierté envers vous tous. Les semaines qui suivront seront plus légères, car les allègements progressifs selon la situation épidémiologique nous procureront un soudain regain d'énergie et une légèreté de vivre, aussi douce que la brise du matin.

Cordialement,

Jacques Landry, maire

RAPPORT FINANCIER 2020

Veillez prendre note que le rapport financier pour l'année 2020 sera disponible en ligne dans le courant du mois de juin.

Sur le site web de la Municipalité, rendez-vous au menu MUNICIPALITÉ, ensuite sélectionnez le sous-menu BUDGET, RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS et cliquez sur RAPPORT FINANCIER.

COVID-19 / SERVICES MUNICIPAUX EN ZONE ORANGE

L'accès à l'hôtel de ville est restreint et non accessible au public jusqu'au 5 juillet. Les employés administratifs étant majoritairement en télétravail, il est toutefois possible de recevoir des services **sur rendez-vous seulement** et en respectant les mesures sanitaires et de distanciation en vigueur. L'horaire est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, fermé de midi à 13 h.

Le citoyen désirant se procurer un compteur d'eau, payer ses taxes, signer un permis ou un élément ne pouvant pas se faire en ligne pourra se présenter à l'hôtel de ville à l'heure du rendez-vous fixé au préalable.

Pour ce faire, vous devez appeler au **450 346-4260 en sélectionnant le poste 0** ou par courriel à **information@venise-en-quebec.ca** Tous les documents papier peuvent être mis dans la fente à courrier sur la porte de l'entrée principale.

COVID-19 / PLAN DE DÉCONFINEMENT ET DÉTAILS DES ASSOUPLISSMENTS

DÈS LE 28 MAI

- Retrait du couvre-feu.
- Ouverture des terrasses extérieures des restaurants.
- Palier rouge et orange : 2 adultes avec enfants mineurs de résidences différentes ou les occupants de 1 résidence par table.
- Rassemblements permis sur les terrains privés extérieurs.
- Maximum de 8 personnes provenant de résidences différentes ou les occupants de 2 résidences différentes. La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée.
- Levée des interdictions de déplacements.
- **Reprise des événements devant un auditoire maximal de 2 500 personnes, en plusieurs zones** indépendantes de 250 personnes, dans les grandes salles de spectacles, amphithéâtres, stades intérieurs et stades ou sites extérieurs avec places assises assignées d'avance.
- En palier rouge, un maximum de 1 000 personnes peut assister aux spectacles déambulatoires.

DÈS LE 11 JUIN

- **Ouverture des terrasses extérieures des bars.**
- Palier rouge et orange : 2 adultes de résidences différentes ou les occupants de 1 résidence par table.
- **Sports et loisirs supervisés permis à l'extérieur en groupes de 25 personnes.**
- Palier rouge et orange : sports sans contact.

FIN AOÛT OU PLUS

- **Allègements progressifs selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale si 75 % des 12 ans et plus ont reçu une deuxième dose.**
- Assouplissements dans les milieux de garde et au préscolaire.
- Retour vers une organisation normale au primaire et au secondaire.
- Retour en présentiel à l'enseignement supérieur.
- Reprise progressive du travail en présentiel.
- Allègements additionnels pour les rassemblements, les sports et les loisirs.
- Augmentation des limites de personnes pour les salles intérieures et les événements extérieurs.
- Fin des paliers de couleurs.
- **Allègement des exigences sur le port du masque et la distanciation dans plusieurs lieux publics ou événements publics pour les personnes vaccinées avec 2 doses et suivant la situation épidémiologique.**

PRÉSENCE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Municipalité a souscrit à une entente avec la Sûreté du Québec pour bénéficier de 200 heures de cadets supplémentaires qui fourniront dans les prochains mois les services suivants sur le territoire de Venise-en-Québec :

- Activités de surveillance, notamment dans les quartiers et les parcs ;
- Activités de prévention et de relations communautaires ;
- Réponse aux demandes de renseignement (accueil des citoyens dans les postes) ;
- Activités de surveillance et de prévention lors d'événements sportifs, culturels, populaires et commerciaux.

CENTRE DE RÉPONSES AUX CITOYENS

Comment faire un appel au Centre de réponse aux citoyens (CRC) ?

Pour obtenir un rendez-vous téléphonique avec un policier du CRC de la Sûreté du Québec pour des informations d'ordre général, obtenir des conseils ou pour déposer une plainte qui ne nécessite pas de déplacement, veuillez utiliser les coordonnées téléphoniques suivantes : 450 641-9455

Vos avantages d'utiliser le CRC

- Interagir plus facilement et rapidement avec un policier,
- Obtenir un rendez-vous téléphonique au moment qui vous convient,
- Aucun déplacement requis,
- Réduire votre délai d'attente pour un service,
- Vous offre de nouvelles options pour déposer une plainte.

Fonctionnement du CRC

Quelques exemples d'appels pouvant être traités par téléphone avec un policier du CRC :

- Les collisions mineures sans blessés, ne nuisant pas à la circulation (dommage matériel, animal), les délits de fuite,
- Les méfaits, fraudes et vols de moins de 5 000 \$ (incluant vol dans/sur véhicule),
- Les objets perdus (sauf les passeports),
- Les demandes de conseils et information d'ordre général,
- Les informations du public et toutes autres activités ne nécessitant pas de déplacement.

LE BON USAGE DE L'EAU POTABLE À DES FINS DOMESTIQUE

En prévision de l'arrivée de la belle saison, voici un résumé du règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps, lorsqu'il ne pleut pas.

L'arrosage par asperseur amovible ou par boyau poreux des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de **20 h à 23 h** les jours suivants, lorsqu'il ne pleut pas :

- Le lundi, le mercredi et le vendredi pour l'occupant d'un bâtiment dont l'adresse est un **chiffre pair** ;
- Le mardi, le jeudi et le samedi pour l'occupant d'un bâtiment dont l'adresse est un **chiffre impair**.

L'arrosage au moyen d'un système automatique est autorisé uniquement entre **3 h et 6 h (la nuit)** les jours suivants :

- Le lundi, le mercredi et le vendredi pour l'occupant d'un bâtiment dont l'adresse est un **chiffre pair** ;
- Le mardi, le jeudi et le samedi pour l'occupant d'un bâtiment dont l'adresse est un **chiffre impair**.

Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.

Malgré les points stipulés précédemment, il est permis d'arroser tous les jours, **à la suite d'une demande de permis**, à l'aide d'un asperseur amovible, d'un boyau poreux ou d'un système d'arrosage automatique, **une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période consécutive de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou de pose de tourbe.**

Le remplissage d'une piscine privée ou d'un spa avec l'eau de l'aqueduc est permis uniquement entre **18 h et 6 h**.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

La Municipalité peut, par avis public, interdire dans un secteur et pour une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'effectuer toute autre utilisation extérieure de l'eau.

NOUVEAU SITE WEB MUNICIPAL

En ligne depuis le 27 mai dernier, la municipalité est fière de procéder au lancement de son tout nouveau site web, toujours accessible via l'adresse www.veniseenquebec.ca. Grâce à un visuel complètement revisité, une gestion documentaire optimisée et une plateforme simple d'utilisation s'adaptant à toutes les technologies de l'information, ce site rend la municipalité des plus accessibles.

Développée en collaboration avec l'agence numérique BLANKO qui s'est spécialisée depuis quelques années dans la conception de sites web municipaux, la nouvelle plateforme offre différentes fonctionnalités qui amélioreront les interactions avec les citoyens.

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - 2^E AFFICHAGE

La Municipalité de Venise-en-Québec est à la recherche de candidats intéressés pour remplir les fonctions de journalier aux travaux publics et espaces verts pour un **poste étudiant pour l'été**. Les fonctions principales sont d'exécuter l'entretien des espaces verts et l'entretien des aménagements paysagers, aider dans les tâches reliées aux activités d'entretien, de réparation du réseau routier et des infrastructures municipales : rues, accotements, fossés et ponceaux, signalisation, immeubles municipaux, parcs et équipements de terrain de jeux.

Exigences : Posséder un permis de conduire valide classe 5 et un diplôme d'études secondaires. Expérience dans un emploi similaire serait un atout ainsi que des aptitudes en horticulture. Être apte à utiliser la machinerie, l'équipement et les produits pertinents. Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique. Avoir le souci de bien servir la clientèle. Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités. Être étudiant au niveau collégial. Être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2021.

L'emploi est pour une durée de 8 semaines débutant dans la dernière semaine de mai et se terminant vers la fin du mois d'août, à raison de 40 heures/semaine. Le salaire est de 15.90 \$/h.

Responsable : Frédéric Martineau, directeur général - direction@venise-en-quebec.ca

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE - 2^E AFFICHAGE

La Société d'Initiative Touristique et Économique (S.I.T.E.) du lac Champlain offre deux postes de **Préposé à l'accueil** dans le cadre du programme d'emploi été Canada. Il faut être âgé de 16 à 30 ans. Idéalement vous étudiez en tourisme, en communication ou dans une discipline à caractère culturel. Une expérience au service à la clientèle peut aussi être reconnue.

D'une durée de 10 semaines en raison de 30 h semaine à 14.50 \$ de l'heure. Il faut être bilingue.

Envoyez votre curriculum vitae à Mario Campbell, directeur général à campbellmario@hotmail.com

LA VÉLOROUTE DU LAC CHAMPLAIN



Cet été, les cyclistes pourront rouler sur une nouvelle piste en voies partagées dans le Haut-Richelieu.

Parcourez la campagne sur 53 km de route bucolique à travers les municipalités d'Henryville, de Noyan, de Saint-Georges-de-Clarenceville et de Venise-en-Québec, jusqu'à la limite de la frontière américaine.

Laissez les églises ancestrales, les monuments historiques et le village de Saint-Georges-de-Clarenceville vous porter dans l'univers des loyalistes, héritage et patrimoine nous rappelant nos voisins américains.

Entre ces deux mondes, la rive du Richelieu, la rivière du sud et le tour du lac Champlain sont les exemples parfaits de notre diversité régionale.

Source : Tourisme Haut-Richelieu

FEUX D'ARTIFICE DU 23 JUIN – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Cette année, la fête nationale des Québécoises et des Québécois sera soulignée par des feux d'artifice lancés au-dessus de la baie du lac Champlain. Le 23 juin dès 22 heures, tous les citoyens de Venise-en-Québec et les visiteurs sont conviés à contempler le ciel le temps de profiter du spectacle pyrotechnique. Que vous soyez en famille sur votre bateau ou en petits groupes le long des berges, au quai municipal ou au parc Jameson, le ciel, assurément, vous éblouira !

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ

LE RENDEZ-VOUS DES CLASSIQUES SUR L'HERBE

Dimanche 27 juin 2021 / 10 h

Gratuit - Parc Jameson

Sur la magnifique rive du lac Champlain, cette exposition vous séduira avec son panorama. Gratuit pour les exposants et les visiteurs. Les voitures de plus de 30 ans sont admises. Apportez votre pique-nique.

LES ARTISANS sont de retour cet été sous le grand

chapiteau ! / 10 h à 17 h

Gratuit - Parc de la culture

Samedi 26 juin, dimanche 27 juin

3-10-17-24-31 juillet

4 et 5 septembre 2021

Plus de 25 artisans exposent sous le chapiteau. Des nouveautés à chaque semaine. Venez découvrir plusieurs créateurs de la région dans des médiums variés.

OUVERTURE DU MARCHÉ PUBLIC

OUVERTURE DE LA SAISON 2021 LE SAMEDI 5 JUIN

Le marché public le Vénisien offre une vitrine unique aux commerçants et aux producteurs locaux. Dans un emplacement convivial, telle une allée piétonnière, les mets alléchants et diversifiés proposés à chacune

OUVERTURE DE LA GALERIE DU LAC

Après une année d'absence, la Galerie du Lac et sa boutique cadeaux seront ouvertes au public à compter du dimanche 6 juin jusqu'au lundi 6 septembre inclusivement, du mercredi au dimanche, de 11 h à 17 h.

des 8 maisonnettes rayonnent et ravissent les visiteurs. Découvrez, vous aussi, l'offre marchande et événementielle de ce marché public unique en son genre.

Maisonnette no.1 – Le Cocktail Bar du Marché
Maisonnette no.2 – Le Bistro du Marché
Maisonnette no.3 – Le Venise Pizza Shop
Maisonnette no.4 – Le Roi de la Saucisse
Maisonnette no.5 – Taco King
Maisonnette no.6 – Tartares de la Baie
Maisonnette no.7 – Gelato – Sorbets – Produits KETO
Maisonnette no.8 – Bubble-T-Bar

HORAIRE 2021

Du 5 juin au 20 juin : Samedi et dimanche de 11 h à 19 h.

Du 24 juin au 6 septembre : Jeudi au dimanche de 11 h à 19 h.

Du 11 septembre au 11 octobre : Samedi et dimanche de 11 h à 19 h.

Les heures et les journées d'ouvertures peuvent excéder l'horaire officiel.

Pour son édition 2021, la Galerie du lac revient en force en présentant de nombreuses et magnifiques œuvres d'une vingtaine d'artistes venus de diverses disciplines artistiques et accueillera cette année encore le projet « Place aux jeunes » en Arts visuels. Nouveau cette année, la boutique propose des idées originales de cadeaux et il sera possible d'y acheter des certificats cadeaux à offrir. Comme par le passé, deux certificats cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacun seront tirés au sort les dimanches 4 juillet et 15 août pour les visiteurs de la galerie d'art et seront valables jusqu'au 6 septembre 2021 pour des achats d'œuvres de nos artistes.

Artistes, bénévoles et responsables de la Galerie du lac ont hâte de vous y accueillir. À note : compte tenu des mesures sanitaires qui doivent prévaloir pour la tenue d'un tel événement, nous demandons aux visiteurs de respecter les consignes sanitaires qui seront affichées à l'entrée de la galerie.

La Galerie du Lac se situe dans l'ancien presbytère de Venise-en-Québec, au 243, 14e Avenue Ouest.

YOGA DANS LE PARC JAMESON - PLACES LIMITÉES

Du 17 juin au 2 septembre

→ **HATHA YOGA - 9H A 10H**

Cours pour tous (adultes) - Postures au sol et debout.

Accessoires requis : tapis de yoga, blocs de yoga, sangle de yoga, foulard ou ceinture, grande serviette.

Des blocs de yoga seront à votre disposition tout respectant les mesures sanitaires.

Du 17 juin au 2 septembre

→ **YOGA AVEC CHAISE - 10 H 30 A 11 H 30 -**

Cours accessible à tous.

Adapter pour : Ostéoporose, fibromyalgie, convalescence, pathologies...

Postures exécutées SUR et AVEC chaise, debout et au sol.

Accessoires requis : chaise pliante rigide, tapis de yoga, blocs de yoga, sangle de yoga, foulard ou ceinture, grande serviette.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

10 cours / 100 \$ (+ taxes)

Avec, Sophie Cadieux, Professeur certifiée.

Padma Yoga et Cetera

Membre de la Fédération Francophone de yoga.

Créer-vous un compte sur la plateforme Amilia

<https://www.amilia.com/fr/Signup>

Inscription en ligne seulement – 10 places

1. Rendez-vous au www.veniseenquebec.ca
2. Sous l'onglet **Loisirs et tourisme** – aller au menu **Inscriptions aux activités de loisirs**. Suivez les étapes pour l'achat de l'un des deux cours via la plateforme Amilia.

Des blocs de yoga seront à votre disposition tout respectant les mesures sanitaires.

17 juin (Congé 24 juin et 1er juillet)
8, 15, 22, 29 juillet
5, 12, 19, 26 août
2 septembre



S'inscrire ➔

Choisissez l'un des 2 cours offerts à la boutique de la Municipalité de Venise-en-Québec.

LIGUE DE DEK HOCKEY POUR LES JEUNES DE 8 À 12 ANS AU PARC ROBERT-AUMONT

INSCRIPTIONS EN COURS - MAXIMUM DE 24 JEUNES DE 8 À 12 ANS

DÈS MARDI 15 JUIN DE 18 H 30 À 20 H – Mordus de hockey ? Viens passer l'été à jouer au dek hockey en compagnie de Steve Robitaille, responsable de la ligue et entraîneur certifié Hockey-Québec.

Pour ce faire, tu dois réserver ta place en envoyant tes coordonnées et une copie de ta carte d'assurance maladie à l'adresse suivante : loisir@venise-en-quebec.ca

Une fois que ton inscription est confirmée, tu dois te présenter à l'heure avec ton équipement, soit un casque avec une visière ou des lunettes de sécurité, ton bâton de hockey et de l'équipement de protection usuels (gants, genouillères, coudières).

Un montant de 20 \$ est requis pour le chandail de la ligue.

La saison est du 15 juin au 24 août.

Des questions ? Veuillez composer le 514 298-3150.

LIGUE DE DEK HOCKEY POUR LES 55 ANS ET + AU PARC ROBERT-AUMONT

La ligue de Dek hockey amical pour les 55 ans et plus a été démarrée en avril dernier. Le système de jeu est sans contact, sans placage, sans obstruction et sans lancer-frappé ou du poignet. Nous n'avons aucune tolérance sur le non-respect des règles et le jeu se déroule en tout temps dans un esprit amical.

L'horaire est tous les prochains jeudis entre 18 h et 20 h à la surface de dek hockey située au parc Robert-Aumont. Nous avons déjà plusieurs inscriptions et nous formons des bulles de huit (8) joueurs (3 contre 3, plus les 2 gardiens de but).

Nous recrutons autant les dames que les messieurs. Les dames jouent entre elles et les messieurs entre eux, de façon à ce que les forces et les vitesses soient adaptées, que tout le monde ait le plaisir de toucher à la balle, toujours dans cet esprit amical. Pour le mois de juillet, nous avons besoin d'un gardien de buts.

Mis à part votre équipement de protection, cette activité est gratuite. Pour vous inscrire et joindre la ligue, vous devez transmettre par courriel les informations suivantes : votre nom et prénom, votre adresse courriel et votre numéro de cellulaire.

Courriel : liberte20mitch@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer !
Michel, responsable des communications

COMPO HAUT-RICHELIEU

Élargissement des horaires des écocentres Iberville et Lacolle - À compter de la semaine du 30 mai, les écocentres du secteur Iberville et de Lacolle auront de nouveaux horaires pour la saison estivale. À Iberville, les citoyens auront maintenant accès au site tous les jours, sauf les mercredis et les dimanches. L'écocentre de Lacolle sera ouvert le vendredi de 8 h à 16 h 30 de même que le samedi de 9 h à 16 h. L'écocentre du secteur Saint-Luc demeure ouvert tous les jours sauf les dimanches et lundis.

Dans le contexte actuel, il est recommandé de vérifier les heures d'ouverture sur le site web, compo.qc.ca, avant chaque visite.

	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
Écocentre Lacolle	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h à 16h	9h à 16h
Écocentre Iberville	Fermé	8h à 16h	8h à 16h	Fermé	8h à 16h	8h à 16h	9h à 16h
Écocentre Saint-Luc	Fermé	Fermé	8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	9h à 16h

BRUN'O dans le jardin ! Le printemps est bien installé et on se prépare à garnir nos plates-bandes et nos jardins ! Avant de s'y attaquer, un bon ménage de ces espaces est souvent requis. Saviez-vous que votre BRUN'O adore les résidus de jardin et les résidus verts ? Fleurs fanées, tiges séchées, plants de haricots oubliés : il prend tout ! Votre aménagement contient des arbustes ? Les retailles d'arbustes et de cèdres peuvent aussi être mises dans le bac brun ! Que peut-on mettre aussi ? Quenouilles, phragmites, très petites branches, feuilles mortes, etc.!

→ Pour la liste complète des matières admises : brunolebac.ca

Déménagements et grands ménages : Lorsque vient le temps de quitter une demeure ou d'entreprendre un grand ménage, il est essentiel de connaître les moyens de disposer des objets dont on souhaite se départir. Bien sûr, les objets réutilisables en bon état peuvent être revendus ou offerts à des organismes communautaires. Pour les articles arrivés à leur fin de vie utile, il faudra en disposer correctement puisque leur destination finale est rarement le bac d'ordures.

Dans les écocentres : meubles de bois ou de mélamine, matériaux de construction, matières recyclables (dont les cartons de déménagement défaits), les appareils informatiques et électroniques (aussi appelés « Serpuariens »), la peinture, les électroménagers, les ampoules fluocompactes de même que les tubes fluorescents. Dans le bac de récupération : papier, carton, plastique (sauf le #6), verre et métal. Pour la collecte de gros rebuts non valorisables : matelas, divans, tapis (roulés et attachés), toiles (roulées et attachées), meubles rembourrés.

→ Informez-vous sur nos règles d'accès et le fonctionnement dans nos écocentres : compo.qc.ca/ecocentres

Déménagements : Tout sur les bacs conformes

Ordures



Obligatoire :

- ✓ Sur roues
- ✓ Prise européenne
- ✓ 240 litres ou 360 litres

Couleurs admises :

Vert (de préférence), gris ou noir

Interdit :

- ✗ Couleur autre que celles admises
- ✗ Moins de 240 litres
- ✗ Sans roues
- ✗ Bac de récupération

Vous déménagez ? Ce bac vous appartient ! Vous pouvez l'apporter à votre prochaine demeure.

Récupération**Compostage**

Obligatoire :

✓ Bacs de Compo-Haut-Richelieu inc.

Interdit :

✗ Tout autre bac

Vous déménagez ? Ce bac doit être laissé sur le terrain de la propriété à laquelle il a été attribué. Il ne peut pas être déménagé.

Collectes à venir :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Lundi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Lundi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Lundi	Chaque semaine jusqu'en novembre
Gros rebuts	28 juin et 26 juillet	Chaque mois

JUIN							JUILLET								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3	4	5					1	2	3		
6	C R	7	8	9	10	11	12	4	C R	5	6	7	8	9	10
13	C D	14	15	16	17	18	19	11	C D	12	13	14	15	16	17
20	C R	21	22	23	24	25	26	18	C R	19	20	21	22	23	24
27	C D	28	29	30				25	C D	26	27	28	29	30	31

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts (voir p. 17 du Guide)

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors du bac roulant, tant pour les ordures que les matières recyclables.



DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel.

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.



Inscrivez-vous à **OMNIAAlert** pour recevoir tous les avis importants

www.veniseenquebec.omnivigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus

www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/

Abonnez-vous à notre page Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !